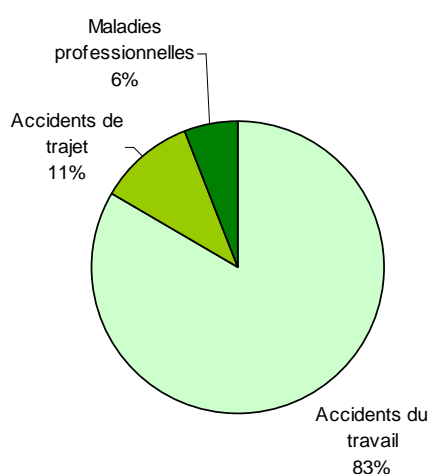


Indicateur n° 2 : Répartition et évolution du nombre d'accidents du travail, de maladies professionnelles et d'accidents du trajet reconnus par la CNAMTS

1^{er} sous-indicateur : répartition de l'ensemble des sinistres survenus en 2010, et évolution depuis 2002 (champ CNAMTS)

Il s'agit ici d'appréhender de manière globale le nombre d'AT-MP survenus sur la période 2002-2010, qu'ils aient donné lieu ou non à un arrêt de travail, afin de présenter un panorama global de la sinistralité.

Répartition des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles survenus en 2010 (champ régime général)



Source : CNAMTS (statistiques trimestrielles) - juin 2011.

Sur environ 1 200 000 sinistres constatés et reconnus en 2010, 83 % concernent des accidents du travail, 11 % des accidents de trajet et 6 % des maladies professionnelles.

Evolution du nombre d'accidents du travail, d'accidents de trajet et de MP de 2002 à 2010 (champ régime général)

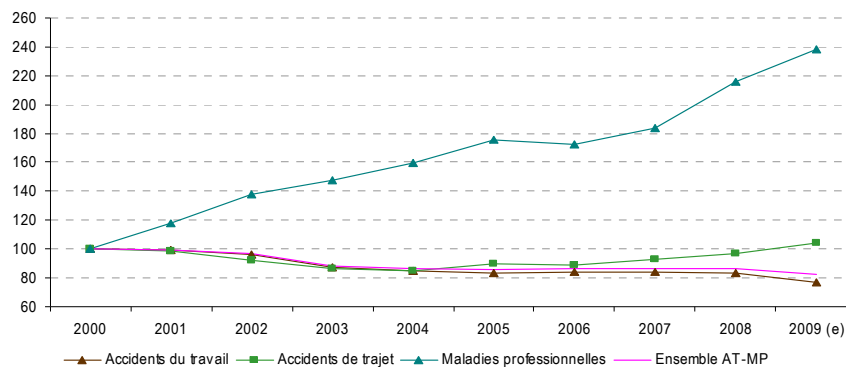
Catégorie de sinistre	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (e)
Accidents du travail	1 313 811	1 185 291	1 152 865	1 139 063	1 144 431	1 145 397	1 129 314	1 018 679	995 488
Accidents de trajet	121 337	113 918	112 366	118 304	117 552	122 480	127 859	128 489	137 251
Maladies professionnelles	41 673	44 653	48 130	52 979	52 140	55 618	65 234	69 643	71 194
Total AT-MP	1 476 821	1 343 862	1 313 361	1 310 346	1 314 123	1 323 495	1 322 407	1 216 811	1 203 933

Source : CNAMTS (statistiques trimestrielles) - 2011, (e) : estimé.

Alors que le nombre d'accidents du travail est globalement en baisse sur la période 2002 - 2010 (- 24 % sur la période, soit - 3 % en moyenne annuelle), on constate une augmentation très importante du nombre de maladies professionnelles reconnues (+ 71 %, soit + 6 % en moyenne annuelle). Il est à noter que depuis 2007, une nouvelle consigne appelant à considérer les MP syndrome par syndrome et non plus en multi-syndrome a été largement diffusée auprès des médecins conseil, ce qui peut avoir un impact sur le nombre de MP observé ces dernières années.

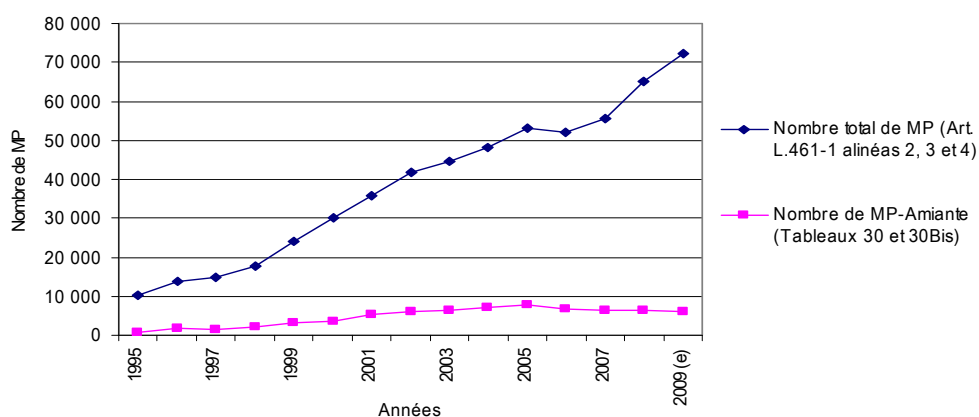
Le nombre de maladies professionnelles reconnues est en croissance très forte depuis 10 ans, du fait notamment de l'élargissement du champ des maladies reconnues, et d'une meilleure information tant des médecins que des salariés. L'indicateur de cadrage n°7 montre par ailleurs la part prépondérante des affections périarticulaires et des affections liées à l'amiante dont on sait qu'elles ont progressé de façon très rapide sur la période récente.

Evolution du nombre d'accidents du travail, d'accidents de trajet et de MP du régime général



Source : CNAMTS (statistiques trimestrielles) - juin 2011.

Evolution du nombre de maladies professionnelles nouvellement reconnues (dont pathologies liées à l'amiante)



Source : CNAMTS (statistiques trimestrielles) - juin 2011.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n°2, 1^{er} sous-indicateur :

Les données présentées ici sont issues des statistiques trimestrielles publiées par la CNAMTS en juin 2011. Les séries transmises font l'objet d'un redressement pour les années 2008 à 2010. L'application d'un redressement s'explique par des délais d'instruction parfois importants, s'écoulant entre la date de survenance du sinistre et la date de décision définitive de reconnaissance ou de non reconnaissance du caractère professionnel du sinistre. Par convention, le nombre de sinistres reconnus, survenus l'année n , est considéré comme définitif en fin d'année $n+2$. Ces statistiques ne concernent que le régime général. Le champ couvert par ces statistiques est plus large que celui des statistiques nationales financières et technologiques qui sont utilisées pour l'ensemble des autres indicateurs figurant dans ce programme.

Les statistiques technologiques dénombrent les sinistres AT-MP sur la base de la date de premier règlement d'une prestation en espèce (suite à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, à une incapacité permanente ou à un décès - avant consolidation). *A contrario*, les statistiques trimestrielles comptabilisent l'ensemble des sinistres AT-MP reconnus, en fonction de la date de survenance du sinistre, que ces sinistres aient donné lieu à un arrêt de travail, à une incapacité permanente, à un décès, ou non.

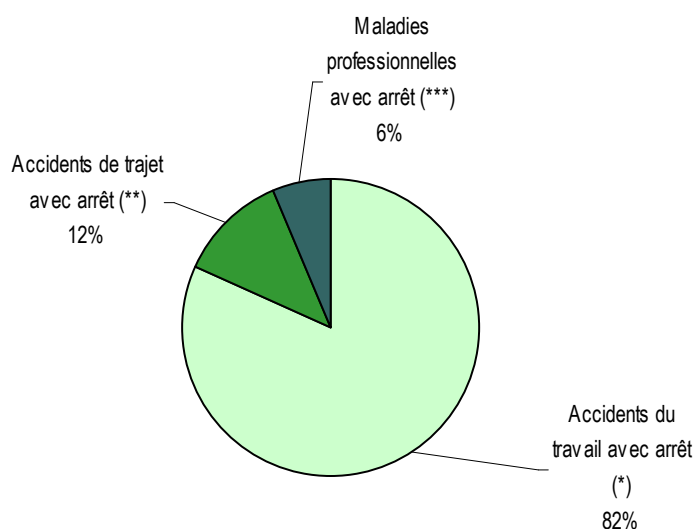
Les statistiques présentées ici mesurent les sinistres déclarés sur l'année considérée dont le caractère professionnel est reconnu par la sécurité sociale. Les sinistres survenus mais non déclarés sont, par définition, exclus du champ de recueil statistique. Leur estimation fait l'objet d'une commission chargée d'évaluer la sous-déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles.

La ventilation des résultats concernant les maladies professionnelles est établie en tenant compte des modes complémentaires de reconnaissance mis en place par la loi n°93-121 du 27 janvier 1993. On rappelle à ce titre qu'une victime qui ne remplit pas une ou plusieurs des conditions expressément prévues par un tableau peut être reconnue au titre du système complémentaire dès lors qu'un lien direct est établi entre la maladie et le travail habituel de la victime (*cf.* indicateur « objectifs/résultats » n° 2-1).

Indicateur n° 2 : Répartition et évolution du nombre d'accidents du travail, de maladies professionnelles et d'accidents du trajet reconnus par la CNAMTS

2^{ème} sous-indicateur : répartition des sinistres avec arrêt reconnus en 2010, et évolution depuis 2002 (champ CNAMTS, Fonction publique d'Etat et Fonction publique hospitalière)

Répartition des accidents du travail, des accidents de trajet et des MP avec arrêt, ayant fait l'objet d'un premier règlement en 2010 (champ : régime général)



Source : CNAMTS (statistiques nationales technologiques AT-MP) - 2011.

Sur un peu plus de 1,2 million de sinistres survenus en 2010 sur le champ du régime général, environ 808 000 - soit 67 % - ont donné lieu à un arrêt de travail.

Evolution du nombre d'accidents du travail, d'accidents de trajet et de MP avec arrêt de 2002 à 2010, champ régime général

Catégorie de sinistre	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (e)
Accidents du travail avec arrêt (*)	759 980	721 227	692 004	699 217	700 772	720 150	703 976	651 453	658 847
Accidents de trajet avec arrêt (**)	89 592	82 859	78 280	82 965	83 022	85 442	87 855	93 840	98 429
Maladies professionnelles avec arrêt (***)	31 461	34 642	36 871	41 347	42 306	43 832	45 411	49 341	50 688
Total sinistres avec arrêt	881 033	838 728	807 155	823 529	826 100	849 424	837 242	794 634	807 964

Source : CNAMTS (statistiques nationales technologiques AT-MP) - 2011.

- (*) : hors bureaux et autres catégories particulières
- (**) : y compris bureaux et autres catégories particulières
- (***) : y compris compte spécial

Après deux années de baisse en 2003 et 2004, le nombre d'accidents du travail avec arrêt a augmenté de 4,1 % entre 2004 et 2007. Entre 2008 et 2009, il a de nouveau diminué (- 7,5 % entre 2008 et 2009 ; - 9,5 % en cumulé depuis 2007). En 2010, le nombre d'accidents du travail avec arrêt a légèrement progressé par rapport à 2009

(+1,1%). Au total, sur la période 2004 - 2010, le nombre d'accidents du travail avec arrêt a diminué de 4,8 %, soit - 0,8 % en moyenne annuelle. Durant la même période, l'effectif salarié a augmenté de 0,7 % par an en moyenne.

Après une baisse entre 2002 et 2004, les accidents de trajet avec arrêt n'ont pas cessé de progresser. Ils ont augmenté de 25,7 % sur la période 2004 - 2010.

De même, on constate une progression soutenue du nombre de maladies professionnelles avec arrêt : + 61 % de 2002 à 2010.

Afin de ne pas se limiter au périmètre du régime général, des données ont pu être recueillies sur les fonctions publiques d'Etat et hospitalière. Ces données portent uniquement sur le champ des accidents du travail avec arrêt.

Evolution du nombre d'accidents du travail avec arrêt de 2000 à 2006
champ fonction publique d'Etat

Catégorie de sinistre	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Accidents du travail avec arrêt	36 960	30 876	32 382	36 680	35 502	39 082	37 822

Source : DGAFP.

champ fonction publique hospitalière

Catégorie de sinistre	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Accidents du travail avec arrêt	28 999	32 246	31 044	31391	29 464	33 132	31 164	33 946

Source : DGOS.

Les évolutions observées peuvent *a priori* refléter une modification de la sinistralité et/ou des effectifs couverts.

Pour les salariés du régime agricole, on recense en 2009 environ 61 162 accidents de travail, dont 39 896 avec arrêt de travail, et 3 110 accidents de trajet avec arrêt.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 2, 2^{ème} sous-indicateur :

Les données présentées ci-dessus, pour le régime général, sont issues des statistiques nationales technologiques des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles publiées annuellement par la CNAMTS. La dernière publication porte sur l'année 2010. Ont été reprises ici les données concernant la période 2002 à 2010.

Sur le champ du régime général, les accidents avec arrêt (d'au moins 24 heures) et les maladies professionnelles avec arrêt correspondent aux flux des sinistres ayant entraîné l'imputation au compte employeur (ou au compte spécial pour certaines MP) d'un premier règlement d'indemnité journalière, d'indemnité en capital, de rente ou de capital décès l'année considérée.

S'agissant des fonctions publiques d'Etat et hospitalières, les données présentées proviennent de la Direction générale de l'administration et de la Fonction publique (DGAFP) et de la Direction générale de l'offre de soins (DGOS). Elles sont reprises du bilan 2010 des conditions de travail (source : Direction générale du travail - DGT), et portent sur les années 2000 à 2006 pour la fonction publique d'Etat et 2007 pour la fonction publique hospitalière. Elles concernent exclusivement le champ des accidents du travail avec arrêt.